

## AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**Avis** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2017 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

### **Emplacements et nature des demandes :**

#### **135, rue Katherine, secteur de zone « Rv 16 » (6876-97-4470)**

- Pour la superficie du bâtiment accessoire (remise) en cour arrière de 26 mètres carrés (280 pieds carrés) alors que la réglementation en vigueur exige une superficie maximale de 23,42 mètres carrés (252 pieds carrés) ;

#### **155, rue Benjamin, secteur de zone « Rv 16 » (6977-30-8532)**

- Pour la superficie du bâtiment accessoire (remise) en cour arrière de 26 mètres carrés (280 pieds carrés) alors que la réglementation en vigueur exige une superficie maximale de 23,42 mètres carrés (252 pieds carrés) ;

#### **141, rue de l'Avenir, secteur de zone « Rv 33 » (7379-39-8593)**

- Pour l'empiètement d'un bâtiment accessoire (garage séparé) dans la cour avant, soit à 14,4 mètres de l'emprise de la rue Russell alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant ;

#### **212, rue Sandy, secteur de zone « Rd 1 » (6678-52-6104)**

- Pour la marge avant du bâtiment principal de 7,9 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant minimale de 10 mètres ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017).**



Matthieu Ledoux, CPA, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier